

Informations communales

Conteneurs semi-enterrés

Un tous-ménage a été adressé à la population pour l'informer de la mise en service des conteneurs semi-enterrés dès le 1^{er} mars 2016. Malheureusement, de nombreux sacs à ordures ont été déposés jeudi dernier sur les anciens points de ramassage. Nous vous rappelons que les sacs à ordures doivent exclusivement être déposés dans les conteneurs semi-enterrés.

Assemblée municipal du 7 décembre 2015

Le procès-verbal de l'assemblée municipale a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 février 2016. Ce dernier a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'est parvenue durant le dépôt public.

Le Fuet, le 9 mars 2016

Conseil municipal